Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Toulouse

direction des services départementaux de l'éducation nationale Lot

éducation nationale

Cahors, le 16 février 2018

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale du Lot

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants du 1er degré

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Division des personnels

Dossier suivi par
Marjorie Vénuse

Téléphone
05 67 76 55 05

Fax
05 67 76 54 73

Mél.
ddp46-gestcol@ac-toulouse.fr

Cité administrative
Quai Cavaignac
BP 286
46005 Cahors
Cedex 9

Objet : Stages de préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) - Année scolaire 2018-2019.

Références : Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 - Arrêté du 10 février 2017
Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017

Je vous prie de trouver ci-joint les documents d'appel à la formation professionnelle et à la préparation aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).
Pour y participer, **les conditions exigées** sont les suivantes :

- être instituteur/trice ou professeur(e) des écoles titulaire de l'enseignement public ;
- s'engager à exercer sur un poste correspondant à l'option préparée ;
- suivre l'intégralité des regroupements de formation à temps plein ;
- se présenter à l'examen.

Une réunion d'information sera proposée aux candidats **le 7 mars 2018 à 14h30** à la D.S.D.E.N. du Lot (5e étage - salle des réunions Jean-Claude Fessenmeyer) par l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.
Les dossiers de candidature devront être complétés et retournés à l'I.E.N. de circonscription pour **le 12 mars 2018, délai de rigueur**.

Chaque candidat sera contacté par l'I.E.N. de circonscription pour un entretien afin d'émettre un avis sur la candidature.

Je vous informe que les départs effectifs en formation feront l'objet d'un examen attentif sur l'évaluation des besoins existants, du coût des formations, de la problématique de remplacement et de l'obtention d'un poste correspondant à l'option demandée. Pour cela, tout candidat à la formation devra solliciter un ou plusieurs poste(s) spécialisé(s) correspondant au(x) modules souhaité(s).

Les candidatures seront examinées et validées lors de la C.A.P.D. du mouvement départemental prévue le jeudi 24 mai 2018 au regard des affectations obtenues lors de la première phase du mouvement.

Pour le Directeur académique
des services de l'Education nationale
du Lot et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Olivier CHAUVEAU Xavier PAPILLON

NB : La présente note doit être communiquée à tous les personnels de l'école présents, en congés et à ceux qui effectuent un remplacement.

PJ : Fiche de candidature